



DECLASSIFIÉ¹
AS/PoI (2017) 05
28 février 2017
Fpdoc05_17

Commission des questions politiques et de la démocratie

L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le parlement de la République kirghize

Rapporteur : M. Alain DESTEXHE, Belgique, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Note introductive

¹ Le 24 avril 2017, la Commission des questions politiques et de la démocratie a décidé de déclassifier cette note introductive.

1. Introduction

1. L'Assemblée parlementaire a adopté, le 8 avril 2014, la [Résolution 1984 \(2014\)](#) par laquelle elle a accordé le statut de partenaire pour la démocratie au Parlement du Kirghizstan. Ce parlement est ainsi devenu le troisième, après le Parlement du Maroc et du Conseil National Palestinien – et le seul dans la région de l'Asie centrale – à demander et à se voir attribuer ce statut mis en place par l'Assemblée en 2009 pour développer la coopération avec les parlements des États voisins du Conseil de l'Europe.

2. Au moment d'introduire la demande officielle du statut, le Parlement du Kirghizstan a déclaré qu'il partageait les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe et a pris une série d'engagements politiques conformément à l'article 62.2 (anciennement 61.2) du Règlement de l'Assemblée. Ces engagements sont repris au paragraphe 4 de la [Résolution 1984 \(2014\)](#).

3. En outre, l'Assemblée a estimé, au paragraphe 15 de la résolution susmentionnée, qu'un certain nombre de mesures concrètes étaient essentielles pour renforcer la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme ainsi que les libertés fondamentales au Kirghizstan.

4. L'Assemblée a en outre souligné que «... l'avancement des réformes est le but principal du partenariat pour la démocratie et que cet avancement doit constituer le critère d'évaluation de l'efficacité du partenariat » (paragraphe 19 de la [Résolution 1984 \(2014\)](#)).

5. L'Assemblée a donc décidé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements politiques pris par le Parlement kirghize et des réformes considérées comme essentielles.

6. J'ai l'intention de présenter à la Commission les éléments d'analyse relatifs à la mise en œuvre des engagements politiques du Parlement kirghize dans mon rapport définitif à l'issue d'une nouvelle visite dans le pays en automne 2017. A ce stade, mon objectif est de rappeler aux collègues les informations générales sur le Kirghizstan et de partager mes observations à la suite de ma première visite d'information (septembre 2016).

2. Informations générales

7. Comme le Kirghizstan reste très peu connu pour la plupart de nos collègues, il me paraît utile de rappeler ici quelques informations générales sur ce pays.

8. Le Kirghizstan est l'un des cinq États d'Asie centrale devenus indépendants à la suite de la dissolution de l'URSS en décembre 1991. Sa capitale, Bichkek, se trouve à plus de 6 000 km de Strasbourg et le voyage entre les deux villes prend plus de 17 heures.

9. Le pays est enclavé et a des frontières avec le Kazakhstan au nord, l'Ouzbékistan à l'ouest, le Tadjikistan au sud-ouest et la Chine à l'est. C'est un pays de haute montagne : 90% de son territoire de quelque 200 000 km² se trouve au-dessus de 1500 mètres et presque un tiers au-dessus de 3 000 mètres.

10. Compte tenu de la forme complexe de ses frontières, le Kirghizstan compte plusieurs enclaves de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan et a à son tour des exclaves en Ouzbékistan. Par ailleurs, la frontière entre le Kirghizstan et l'Ouzbékistan n'est toujours pas délimitée et des incidents frontaliers impliquant des unités armées des deux côtés sont assez fréquents. De ce fait, des relations entre les deux pays sont très tendues.

11. Les infrastructures de transport sont sous-développées. Le pays ne compte que 420 km de voies ferrées et il n'y a pas d'interconnexion entre les lignes au nord du pays, qui sont connectées avec le réseau du Kazakhstan, et celles au sud connectées au réseau de la vallée de Fergana en Ouzbékistan. Il existe un projet de construction d'une ligne ferroviaire reliant la Chine et l'Ouzbékistan en passant par le Kirghizstan, mais il y a beaucoup d'incertitudes quant à sa mise en œuvre.

12. Bien que le Kirghizstan dispose d'importantes ressources en eau, le pays fait parfois face à la pénurie d'eau agricole et de consommation courante à cause d'une mauvaise gestion et d'importantes pertes. Des projets de construction de barrages en montagne pour la production d'électricité sont à l'étude mais leur réalisation nécessite d'importants investissements que le pays n'a pas. En plus, il y a un risque de conflit potentiel avec l'Ouzbékistan qui craint la sécheresse à cause de la baisse du débit des rivières transfrontalières.

13. La population du Kirghizstan est de 6 millions d'habitants et continue de croître de 1.66% par an. Les Kirghizes constituent 72.4% de la population, suivis par les Ouzbeks (14.4%) et les Russes (6.6%). Le pourcentage de ces derniers a fortement diminué depuis 1991 (ils étaient plus de 920 000 et représentaient 21.5 % de la population). La population rurale représente plus de 65%. La capitale Bichkek compte plus d'un million d'habitants.
14. L'Islam sunnite est la religion dominante du pays (75%), son rôle dans la vie du pays et le nombre de mosquées ont fortement augmenté depuis 1991 (cf. section 3.3. ci-dessous). Les fidèles de l'église orthodoxe Russe sont estimés à 20% de la population.
15. Contrairement à ses voisins, le Kirghizstan ne dispose pas d'abondantes ressources naturelles (à l'exception de l'or) et est un des pays les plus pauvres de la région : son PIB par habitant en prix courants a chuté de 1 152 dollars US (données 2012 du Fonds Monétaire International, FMI) à 956 dollars US (estimation 2016) à cause, entre autres, des crises que traversent la Chine, la Russie et le Kazakhstan, ses principaux partenaires économiques. Plus d'un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté officiel, les trois quarts étant concentrée dans les zones rurales.
16. Le commerce extérieur du Kirghizstan est très déséquilibré : alors que ses exportations s'élèvent à 1 441 milliards de dollars US, ses importations dépassent 4 068 milliards de dollars US (données 2015). Les principaux marchés d'exportation sont la Suisse (39.6% grâce à l'exportation de l'or), le Kazakhstan (16%), la Russie (11%) et les Émirats Arabes Unis (7%). Les importations proviennent de la Russie (31.3%), de la Chine (25.3%), du Kazakhstan (16.7%) et de la Turquie (4%).
17. Plus de 760 000 ressortissants du Kirghizstan (11.3% de la population) travaillent à l'étranger et leurs transferts de fonds représentent plus d'un quart du PIB du pays. Comme plus de 90% travaillent en Russie et gagnent leurs salaires en roubles russes, la dévaluation de cette devise a entraîné la nette diminution des transferts en devises.
18. La dette extérieure du Kirghizstan dépasse 50% du PIB, les principaux créiteurs sont la Chine, le Japon, l'Allemagne, la Russie, ainsi que les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement).
19. L'histoire politique du Kirghizstan depuis son indépendance a été très turbulente : deux anciens Présidents ont été destitués à la suite des mouvements de protestation de masse (en 2005 et 2010) que les Kirghizes ont qualifiés de « révolutions ». M. Atambayev, l'actuel Président du Kirghizstan, est le 4^{ème} à occuper cette fonction depuis l'indépendance. Ainsi, le Kirghizstan est le seul pays de la région d'Asie centrale à avoir connu des alternances politiques au sommet de l'État autres que celle consécutive au décès du Président (comme c'était le cas en Turkménistan en 2006 et en Ouzbékistan en 2016).
20. Plus généralement, le Kirghizstan est souvent considéré comme « un îlot de démocratie » en Asie centrale. C'est le seul pays de la région à bénéficier d'un véritable pluralisme politique, à avoir organisé des élections réellement ouvertes à la concurrence et à disposer d'une société civile dynamique. Cela constitue l'unique exemple dans la région.
21. L'actuel équilibre institutionnel du Kirghizstan, tel qu'il résulte du référendum sur les amendements constitutionnels (décembre 2016) reste encore à analyser. La Constitution de 2010 a introduit un système gouvernemental semi-parlementaire. Le Parlement a le pouvoir de décision sur la composition du gouvernement et sur un certain nombre de questions politiques majeures. Parallèlement, les nominations à certains postes clés au sein du gouvernement, comme ceux de ministre de la Défense ou des chefs des agences de sécurité, relèvent des attributions du Président qui détient également un droit de veto sur la législation.
22. Le Président est élu pour un mandat de six ans non reconductible au suffrage universel direct et secret. Le Président actuel, M. Almazbek Atambayev, a pris ses fonctions le 1er décembre 2011 à l'issue d'une élection évaluée positivement par les observateurs internationaux, y compris par ceux de notre Assemblée. Les prochaines élections du Président sont prévues en novembre 2017.
23. Le Président Atambayev, qui bénéficie d'un soutien populaire très important, a à plusieurs reprises déclaré avoir résisté à des pressions, provenant aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur, pour modifier la Constitution et se représenter à un deuxième mandat.

24. Le parlement unicaméral, le Jogorku Kenesh (Conseil suprême), compte 120 sièges ; ses membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Le Parlement actuel, élu le 4 octobre 2015, comprend des représentants de six partis politiques (sur les 14 partis en lice). Le Président actuel du Parlement, M. Tchyntybay Tursunbekov, représentant le Parti social-démocrate du Kirghizstan, a été élu à ce poste en avril 2016.

25. L'Assemblée a observé les élections législatives d'octobre 2015. La commission *ad hoc* de l'Assemblée a conclu que les élections « ont été concurrentielles et ont offert aux électeurs un large choix ; les électeurs ont en effet fait leur choix librement parmi un grand nombre de candidats. En outre, le vote a été transparent. Le jour du scrutin a été calme et le vote assez bien organisé. La commission *ad hoc* a noté avec satisfaction la présence d'un grand nombre de représentants des partis politiques et d'observateurs nationaux non partisans dans les bureaux de vote visités. »².

26. Globalement, tous les observateurs constatent une différence fondamentale du Kirghizstan par rapport à ses voisins : une société plus ouverte et un pays plus démocratique, avec des traditions historiques de compromis et de consensus. En même temps, l'État kirghize est plus faible et fragile sur les plans institutionnel, d'infrastructure et socio-économique et n'est pas à l'abri de nouvelles émeutes ou révolutions.

3. Visite d'information (septembre 2016)

27. La visite d'information que j'ai effectuée au Kirghizstan du 7 au 9 septembre 2016 a été la première occasion pour moi de faire connaissance avec ce pays. La visite n'a pas été facile à organiser : nommé Rapporteur en septembre 2015, je n'ai pu établir un contact avec des représentants kirghizes à l'Assemblée qu'en janvier 2016. Les dates convenues à cette occasion ont dû être modifiées à deux reprises à cause de différents empêchements.

28. La visite a permis de se faire une première impression du Kirghizstan et de discuter avec nos partenaires parlementaires kirghizes, des représentants du pouvoir exécutif – y compris le Président Atambayev avec qui j'ai eu un entretien de plus d'une heure – et de la communauté internationale de la mise en œuvre du partenariat. En même temps, l'actualité politique – aussi bien dans la région que dans le pays – a pris une part importante dans les discussions. Le programme de la visite se trouve en annexe.

29. Le fait que le Président Atambayev m'ait accordé un long entretien personnel peut être considéré comme une preuve de l'importance que les autorités du Kirghizstan attachent au statut de partenaire pour la démocratie dont bénéficie le Parlement du pays, et plus généralement, à l'image du Kirghizstan en tant que pays attaché à la démocratie.

30. À mon regret, toute une série de réunions n'a pas été confirmée à la dernière minute à cause de l'absence des interlocuteurs. Nous avons également reçu des témoignages et contributions de la part des organisations non-gouvernementales et des représentants de la société civile.

3.1. Points spécifiques mentionnés dans la [Résolution 1984 \(2014\)](#)

3.1.1. Élections libres et équitables

31. Je me suis félicité du fait que l'Assemblée ait été invitée à observer les élections législatives d'octobre 2015, comme c'est préconisé par la Résolution de l'Assemblée.

32. Comme indiqué auparavant, l'Assemblée a fait un jugement globalement positif des élections parlementaires de 2015 et les a qualifiées d'un pas en avant. Cependant, la Commission d'observation a relevé dans son rapport plusieurs points faibles et a invité les autorités du Kirghizstan à continuer leur coopération avec l'Assemblée afin de mettre en œuvre les recommandations contenues dans sa [Résolution 1984 \(2014\)](#), ainsi que celles de la Commission de Venise contenues dans ses avis de 2011 et de 2014 afin d'améliorer son cadre juridique et les pratiques électorales.

33. J'ai également exprimé l'espoir de voir l'Assemblée invitée à observer les prochaines échéances où la souveraineté populaire d'exprimer, y compris le référendum sur les amendements constitutionnels. Les autorités kirghizes semblent avoir répondu à mon appel : une invitation à observer le référendum a été adressée au Président de l'Assemblée en novembre. Malheureusement, cette invitation est arrivée trop tard pour organiser une mission d'observation.

² [Doc. 13920](#), para 41.

3.1.2. Lutte contre la corruption

34. Malgré les efforts manifestes dans ce domaine, la situation concernant la corruption n'a pas beaucoup progressé. Selon de nombreux rapports, ce phénomène reste généralisé dans l'administration publique, la police et le système judiciaire, ce qui empêche de mettre effectivement en œuvre une politique anticorruption, mais également dans le système fiscal, les douanes et l'attribution des marchés publics.

35. Les milieux d'affaires sont confrontés au favoritisme et à l'interférence politique, ce qui nuit fortement au climat entrepreneurial et produit un effet dissuasif sur les investisseurs potentiels. La « petite corruption » de tous les jours (par exemple dans les cliniques, écoles, services publics, etc.) semble être omniprésente.

36. De sérieux efforts sont nécessaires, et ce d'urgence, pour faire de la lutte contre la corruption une priorité nationale. La coopération avec le Conseil de l'Europe qui a un dispositif spécifique anticorruption (Groupe d'États contre la corruption, GRECO) et une série de conventions dans ce domaine pourrait s'avérer très utile.

3.1.3. Prévention de la torture

37. Selon certains observateurs internationaux et des ONG locales, le phénomène de la torture par la police et les autorités pénitentiaires reste encore très répandu mais les autorités ont commencé à mettre en œuvre une politique active pour contrer ce problème.

38. Mes interlocuteurs kirghizes m'ont fait état de la mise en place d'un programme de surveillance des lieux de détention dans le cadre du mécanisme national de prévention de la torture et du mauvais traitement. Le Code pénal a également été modifié pour criminaliser la torture. Nous avons été informés des poursuites pénales à l'encontre des policiers accusés des actes de torture.

39. Pour éliminer ces pratiques qui sont enracinées dans le système policier et pénitentiaire du Kirghizstan, il faut opérer un changement profond des méthodes policières et des critères d'évaluation de la performance des services de l'ordre mais aussi des mentalités des agents.

3.1.4. Relations interethniques suite aux violences de 2010

40. Le problème de réévaluation des événements tragiques de 2010, qui ont fait plusieurs centaines de victimes dans le Sud du Kirghizstan, reste un sujet très délicat à soulever avec des représentants kirghizes. Selon certains observateurs, la version officielle de ces événements selon laquelle la faute repose essentiellement, sinon exclusivement, sur les Ouzbèks, fait partie d'un large consensus « post-révolutionnaire » et sert à légitimer le pouvoir et à consolider la majorité. Cela constitue un obstacle politique majeur à l'investigation impartiale des crimes commis au cours des émeutes de 2010 et à la mise en œuvre des principes du procès équitable et de lutte contre l'impunité.

41. Dans ce contexte, j'ai été informé que le cas « Askarov », le plus emblématique parmi d'autres, a été rouvert par la Cour suprême qui l'a renvoyé pour révision auprès du tribunal de deuxième instance d'une région différente de celle où le premier verdict avait été confirmé. Cependant, selon mes interlocuteurs, ce cas reste extrêmement sensible pour l'ensemble du pays et pourrait provoquer des troubles et faire exploser la paix interethnique fragile.

42. Par ailleurs, on m'a signalé que la minorité ouzbèke se sent de plus en plus marginalisée face à l'ethno-nationalisme kirghize. À titre d'exemple, on m'a informé des difficultés que rencontrent des représentants de la minorité ouzbèke pour faire des études universitaires dans leur langue, ce qui compromet leurs chances de succès professionnel dans le pays. Au cours de ma prochaine visite, j'ai l'intention d'accorder une attention particulière à la situation des minorités et aux relations interethniques.

3.2. Propositions d'amendements constitutionnels

43. Les amendements constitutionnels initiés par le Président Atambayev en été 2016 ont été le sujet central du débat politique dans le pays au moment de ma visite, et la quasi-totalité de mes interlocuteurs, y compris le Président lui-même, l'ont évoqué d'une façon ou d'une autre.

44. Quelques semaines avant ma visite, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) et la Commission de Venise ont été saisis d'un avis sur la première version de ces amendements. Leur avis préliminaire³ – assez critique – a été rendu public une semaine avant ma visite.

45. J'ai pu entendre des avis complètement divergents par rapport aux amendements proposés et des arguments en faveur et contre la réforme. Certains de mes interlocuteurs semblaient trop alarmistes et annonçaient « la fin imminente de la démocratie au Kirghizstan » alors que d'autres relativisaient la portée des changements proposés et même les présentaient comme « une avancée majeure contre le retour de l'autoritarisme ». Cependant, au moment de ma visite, la procédure à suivre pour mettre en marche le processus était incertaine et le contenu définitif des propositions d'amendement n'était pas encore finalisé.

46. Le Président – qui devait terminer son mandat un an plus tard et qui a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne chercherait pas un deuxième mandat – m'a assuré de sa volonté de consolider les acquis démocratiques et prévenir, par voie d'amendements constitutionnels, le retour du pouvoir autoritaire, en renforçant le rôle du gouvernement et la responsabilité du Parlement.

47. Ses opposants pensaient au contraire que les amendements visaient à renforcer l'exécutif au détriment du Parlement.

48. Il y avait donc beaucoup d'incertitudes au sujet de la réforme. La seule certitude que j'ai retenue était la ferme volonté du Président de la mettre en œuvre par voie de référendum populaire.

49. Ce référendum a en effet eu lieu le 11 décembre 2016. Le projet d'amendements mis au vote avait été modifié par rapport au projet initial. Il semblerait que certaines critiques émises par la Commission de Venise aient été prises en compte, mais elle n'a pas été saisie d'avis sur le projet définitif. Presque 80% de votants ont approuvé les changements proposés, 15% se sont prononcés contre et 5% de bulletins ont été déclarés nuls. Le taux de participation était de 42%.

3.3. *Montée de l'islamisme*

50. Selon les autorités kirghizes mais aussi les observateurs étrangers, le phénomène de l'islamisme radical a pris des proportions très alarmantes pendant les années de l'indépendance du pays.

51. Bien que l'Islam sunnite constitue la religion principale au Kirghizstan, cette religion n'a jamais joué de rôle dominant dans la vie sociale et politique kirghize. L'État et la société kirghizes sont séculiers aussi bien en droit (Article 1 de la Constitution) qu'en pratique. L'Islam kirghize a toujours été modéré et constituait un élément de tradition et de culture, et non pas un instrument de rassemblement ou de mobilisation identitaires.

52. Cependant, depuis plusieurs années, on constate une forte pénétration d'imams étrangers qui cherchent à installer au Kirghizstan les modèles Saoudien et Qatari de l'Islam salafiste au détriment du culte traditionnel.

53. Alors qu'en 1990, il n'y avait que 39 mosquées au Kirghizstan, leur nombre a été multiplié par 70 et on en comptait plus de 2740 en 2016 – plus que le nombre d'écoles dans le pays. La quasi-totalité des nouvelles mosquées ont été construites dans les années 2000 avec de l'argent du Golfe. Deux tiers des mosquées se trouvent dans les régions moins développées du Sud.

54. Des imams venus de l'étranger imposent le style vestimentaire (y compris le voile intégral chez les femmes), les comportements et des traditions importés de chez eux et qui sont étrangers aux traditions locales. Les organisations islamiques cherchent à influencer la société en distribuant l'aide « sociale » aux fidèles exemplaires qui suivent à la lettre leurs préceptes, et à remplir ainsi le vide laissé par la faiblesse des services de l'État.

55. Les milieux socialement défavorisés de la société kirghize, caractérisés par un faible niveau d'éducation, la pauvreté et un sentiment de déception par rapport aux structures sociales traditionnelles, sont vulnérables à la propagande salafiste et peuvent céder à la tentation de chercher la justice ailleurs. C'est un terreau fertile pour la radicalisation et le recrutement de combattants prêts à partir faire la guerre en Syrie et en Irak.

³ CDL-PI (2016)009, 29 août 2016.

56. Les autorités kirghizes semblent avoir pris conscience du danger que représente la montée de l'islam radical. Un programme national en matière de religion a été développé récemment. Le Président Atambayev attache une importance particulière à ce problème. Au cours de l'entretien qu'il m'a accordé, le Président, qui se déclare lui-même dévot et semble être un connaisseur fin de l'islam, a beaucoup insisté sur la nécessité de résister à la propagation du radicalisme islamique. Il a notamment organisé une campagne publique de sensibilisation sous le slogan « Où allons-nous ? » qui vise à promouvoir les valeurs traditionnelles kirghizes et préserver le caractère séculier de l'État et de la société.

3.4. *Participation des partenaires kirghizes aux travaux de l'Assemblée*

57. Lors de mes contacts au Parlement et avec des représentants du pouvoir exécutif, j'ai beaucoup insisté sur la nécessité de la présence des délégués kirghizes à nos réunions et leur participation à nos travaux.

58. En effet, cette participation est nettement moins visible que celle des autres délégations bénéficiant du statut de partenaire pour la démocratie. J'ai mentionné en particulier les exemples du Parlement du Maroc et du Conseil national palestinien dont les représentants sont pleinement intégrés dans les travaux de l'Assemblée et de ses Commissions.

59. Par contraste, depuis ma désignation comme Rapporteur en septembre 2015, des parlementaires kirghizes ont assisté aux réunions de la Commission des questions politiques et de la démocratie trois fois : en janvier et octobre 2016 et en janvier 2017 – les deux dernières occasions se situent après ma visite.

60. J'ai donc fortement insisté auprès du Président du Parlement et du Ministre des Affaires étrangères pour qu'il y ait au moins un délégué à chaque session – et encore mieux deux, représentant la majorité et l'opposition, et qu'ils puissent venir au moins une fois par an avec toute la délégation.

61. Il est clair que, compte tenu des distances et du temps de voyage, ainsi que du budget limité et en réduction du Parlement du Kirghizstan, il est beaucoup plus difficile pour des parlementaires kirghizes de venir à Strasbourg ou à Paris que pour leurs collègues marocains et palestiniens.

62. Néanmoins, il ne peut y avoir de véritable partenariat sans présence, participation et dialogue.

63. À cet égard, il est opportun de lancer un nouvel appel aux Parlements des États membres du Conseil de l'Europe et à nos partenaires institutionnels tels que l'Union Européenne pour envisager la possibilité de contribuer au financement de la participation des parlementaires kirghizes aux travaux de l'Assemblée.

64. À notre tour, nous pourrions envisager l'organisation de certaines activités – réunions de Commissions et de Sous-Commissions, conférences et séminaires – au Kirghizstan.

4. Conclusions préliminaires

65. Malgré certaines évolutions récentes en Asie centrale, le Kirghizstan reste aujourd'hui le seul pays de la région qui a fait le choix d'un modèle politique pluraliste et qui se déclare attaché aux principes démocratiques sur lesquels le Conseil de l'Europe est fondé, et résolu à mettre en œuvre des réformes visant à consolider l'État de droit et le respect des droits de l'homme.

66. L'octroi du statut de partenaire pour la démocratie au Parlement du Kirghizstan en 2014 a constitué une reconnaissance de ces aspirations et un signal fort de soutien au pays de la part de l'Assemblée.

67. Tous les interlocuteurs que j'ai pu contacter au cours de ma visite d'information au Kirghizstan en septembre 2016 – y compris au plus haut niveau – apprécient beaucoup cette reconnaissance et ce soutien et espèrent que le statut de partenaire pour la démocratie sera confirmé et reconduit.

68. Les autorités kirghizes avouent être sous pression de la part de leurs voisins pour abandonner le modèle pro-démocratique et revenir au système politique « traditionnel » pour la région, c'est-à-dire l'autoritarisme. Ils ont besoin de notre soutien renforcé, y compris dans le domaine économique.

69. De mon côté, tout comme mes prédécesseurs l'ont fait, j'ai insisté sur le fait que le statut n'est pas une distinction honorifique ni une attestation de « démocratie parfaite ». Au contraire, la [Résolution 1984 \(2014\)](#) a fait état de bon nombre de problèmes à régler en matière de gouvernance démocratique et a insisté sur la nécessité de réformes dans plusieurs domaines.

70. Même si la situation au Kirghizstan en matière de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit semble nettement meilleure que dans les pays voisins d'Asie centrale, elle doit être évaluée par rapport aux normes européennes puisque le Parlement les a clairement choisies comme références au moment de sa demande de statut de partenaire pour la démocratie.

71. Le partenariat avec l'Assemblée doit donc servir d'instrument pour avancer sur le chemin des réformes, et les dispositions de la [Résolution 1984 \(2014\)](#) de l'Assemblée constituent des repères sur ce chemin.

72. Mes interlocuteurs au sein du Parlement du Kirghizstan conviennent de l'importance de ces éléments de la [Résolution 1984 \(2014\)](#) qu'ils considèrent comme un programme de réformes, tout en soulignant qu'il s'agit d'un programme à long terme, impossible à mettre en place du jour au lendemain sans risquer de rompre le fragile équilibre politique au sein de la société.

73. Il faut également tenir compte des réalités sur le terrain et des priorités politiques du moment. Il serait donc utile, dans la poursuite de notre coopération avec le Kirghizstan, de procéder par étapes et de se concentrer sur un nombre limité de priorités où des avancées réelles et vérifiables devraient être concrétisées. Dans mon futur rapport, j'ai l'intention de faire des propositions concrètes à ce sujet afin que le partenariat soit davantage tourné vers des résultats pratiques.

74. Par ailleurs, le Kirghizstan, comme beaucoup d'autres États de la région et bien au-delà, doit faire face à la menace croissante de la radicalisation qui fragilise davantage le pays. La réponse à cette menace devrait inclure, entre autres, la consolidation de l'autorité et du respect des institutions démocratiques, notamment par l'intensification de la lutte contre la corruption et l'impunité, le renforcement de la représentativité des institutions et du pluralisme politique, et le développement des politiques inclusives dans les domaines des relations sociales, de la culture et de l'éducation. Le dialogue au sein de notre Assemblée pourrait s'avérer utile à nos partenaires kirghizes pour relever ce défi.

75. Je regrette que la présence des collègues kirghizes aux réunions des Commissions et aux sessions de l'Assemblée reste insuffisante et très inférieure par rapport aux autres partenaires. J'encourage le Parlement du Kirghizstan à profiter pleinement des opportunités offertes par leur statut, à participer activement aux travaux de l'Assemblée et de ses Commissions, et à s'engager dans un véritable dialogue et à coopérer avec nos membres. Sans cet engagement actif, il n'est pas exclu que le soutien de l'Assemblée à la poursuite du partenariat avec le parlement du Kirghizstan puisse faiblir.

76. Néanmoins, je considère que l'Assemblée devrait continuer à apporter son soutien à la mise en œuvre des réformes au Kirghizstan et à saluer l'attachement de nos collègues à la démocratie parlementaire malgré les pressions externes et difficultés internes, tout en restant vigilante aux développements politiques dans le pays.

77. J'envisage d'effectuer une nouvelle visite au Kirghizstan au deuxième semestre 2017, avant les élections présidentielles prévues en novembre, et de présenter mon rapport à la Commission en décembre 2017.

Annexe : Programme de la visite d'information, 7-9 septembre 2016**Mercredi 7 septembre**

- 14.00 Réunion avec M. Lucio SARANDREA, Conseiller technique principal du PNUD sur l'État de droit, Chef du Programme pour la gouvernance démocratique
- 15:30 Réunion avec M. Artem AZNAURIAN, Conseiller politique, et Mme Anete ERDMANE, Spécialiste de la dimension humaine, Centre de l'OSCE à Bichkek

Jeudi 8 septembre

- 09.30 Réunion avec M. Erlan ABDYLDAEV, Ministre des affaires étrangères
- 11.00 Réunion avec M. Almazbek ATAMBAEV, Président de la République kirghize
- 12.30 Déjeuner offert par M. Chynybai TURSUNBEKOV, Président du Jogorku Kenesh (Parlement) de la République kirghize
- 14.00 Réunion avec:
- Mme Altnai OMURBEKOVA, Vice-présidente du Jogorku Kenesh de la République kirghize, membre de la Commission sur le droit constitutionnel, la structure de l'Etat, les questions juridiques et judiciaires et le règlement
- M. Janybek BAKCHIEV, Président de la Commission sur l'État de droit et la lutte contre le crime
- M. Almambet SHYKMAMATOV, Vice-Président de la Commission sur le droit constitutionnel, la structure de l'Etat, les questions juridiques et judiciaires et le règlement
- Mme Cholpon DJAKUPOVA, membre de la Commission sur le droit constitutionnel, la structure de l'Etat, les questions juridiques et judiciaires et le règlement
- 15.00 Réunion avec M. Kanybek IMANALIEV, Vice-président de la Commission des affaires étrangères
- 16.00 Réunion avec M. Kubatbek OTORBAEV, Médiateur de la République kirghize
- 17.00 Réunion avec M. Jaap ORA, Chargé d'Affaires, Chef de la section information, presse et politique, et Mme Claudia HOCK, Attachée, Chef de projet, Section coopération, Délégation de l'Union européenne auprès de la République kirghize

Vendredi 9 septembre

- 09.00 Réunion avec Mme Feruza DJAMASHEVA, Vice-présidente de la Cour suprême de la République kirghize
- 10.30 Réunion avec M. Tilektash ISAYEV, membre de la Commission des affaires étrangères, et M. Uzarbek ZHYLKYBAEV, membre de la Commission sur le droit constitutionnel, la structure de l'État, les questions juridiques et judiciaires et le règlement
- 12.00 Réunion avec M. Abdymanap KUTUSHEV, Chef du Secrétariat du Jogorku Kenesh de la République kirghize